

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 JUIN 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 41  
Nb. de représentés : 5  
Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 27/1220 :**

Organisation du salon du livre Athéna 2023

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), PERIANAYAGOM Albert (Monsieur TAN WILLY), PAPY Anne Marie (par Madame ALAGUIRASSIMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur BRET Jean Paul), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier).

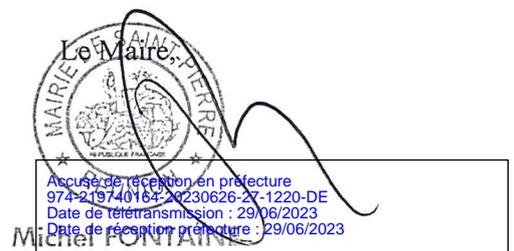
**ABSENTS :**

MM. VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2023.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740163-20230626-27-1220-DE  
Date de télétransmission : 29/06/2023  
Date de réception préfecture : 29/06/2023

Michel FONTAINE

**Affaire n°27/1220 : Organisation du salon du livre Athéna 2023.**

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la ville de Saint-Pierre organise depuis 2013 la plus importante manifestation dédiée aux livres à La Réunion : le salon du livre Athéna.

Cette année, le salon du livre Athéna célèbrera son 10ème anniversaire. Il se tiendra du 5 au 8 octobre 2023 dans les Jardins de la Plage sur la thématique : **Engagement, Liberté, Vérité.**

Cet évènement culturel accueille des invités nationaux, de la zone de l'Océan Indien et des locaux, lesquels participent par leur présence et leur notoriété au rayonnement de cette manifestation qui constitue aujourd'hui une véritable vitrine pour la ville de Saint-Pierre mais aussi pour la culture en général.

C'est un lieu de découvertes, de rencontres avec les auteurs, de conférences, de tables rondes, d'animations culturelles tant pour les enfants, les jeunes, les familles, le grand public que pour les professionnels du livre. A chaque édition, ce sont près de 30 000 visiteurs dont 3000 jeunes scolaires (écoliers, collégiens, lycéens) qui participent aux activités du salon car une large part du programme leur est consacrée pendant les deux premiers jours de la manifestation.

Cette année pour les 10 ans, le comité d'organisation a souhaité donner encore plus d'ampleur et de visibilité à cette manifestation en conviant pour cette édition, toutes celles et ceux qui ont fait la renommée de ce salon depuis 2013.

Par ailleurs, depuis la dernière édition, le salon Athéna est également présent dans les quartiers de la ville. Fort de l'engouement qu'il a suscité auprès des publics scolaires et empêchés, la manifestation s'inscrit désormais dans les quartiers de manière pérenne. Ainsi en amont de ce salon, un programme d'ateliers et de rencontres avec des auteurs et artistes à destination de ces publics sera mis en place dans les secteurs de Bois d'Oliviers, Mont Vert les Hauts, Terre-Sainte, Ligne des Bambous, Bassin Martin et Grands-Bois, afin de les sensibiliser à la pratique de la lecture.

Dans le cadre de cette organisation, la ville prend en charge:

- les frais liés aux transports (avion pour les personnes invitées, location de véhicules, autres transports collectifs,...), l'hébergement des personnalités conviées, la restauration sur la base d'un forfait de 35 € par jour, les interventions, les défraiements des auteurs et conférenciers accueillis pendant le salon, ainsi que les repas de groupe et réceptions qui pourront être organisés;
- les frais liés aux interventions des artistes dans le cadre des différentes manifestations culturelles menées tout au long du salon (restauration, cachets des artistes,...) ; l'organisation et la dotation du prix littéraire, lequel sera attribué suite à la délibération du jury;
- La mise à disposition du domaine public pour l'organisation de la brocante de livres de particuliers à particuliers.

Il convient aussi de souligner que la Ville reçoit le soutien de nombreux partenaires publics et privés pour l'organisation du Salon tels que : la DAC OI, le Département, la Région Réunion, la CIVIS, l'OSTL, la Réunion des Livres,...

Au vu de ce qui est exposé,

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER l'organisation du Salon du Livre Athéna 2023 qui célèbrera son 10<sup>ème</sup> anniversaire du 5 au 8 octobre 2023 ;**
- **D'APPROUVER les modalités de prise en charge des frais indiqués précédemment et liés à l'organisation de cette manifestation.**
- **DE L'AUTORISER à signer les conventions de partenariat, contrats et tout document utile pour l'organisation et le bon déroulement de ce Salon ;**
- **DE L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétence, à signer toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire**



P/EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
074-219740164-20230626-27-1220-DE  
Date de télétransmission : 29/06/2023  
Date de réception préfecture : 29/06/2023